MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 MAI 1893. 66me Annee

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 MAI 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les prix.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Propriété cottage double dans le Cinquième district et des sites pour bâtir dans le Premier district, Nos 166, 168 et 169 1/2 rue Chestnut, entre les rues Homer et Jackson, et deux terrains coin Palmyre et Jane Alley.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Un certain lot de terre dans le Sixième district de cette ville.

PAR E. CURTIS—Magasin en briques à trois étages No 33 rue Poydras

Bourse St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Lots de valeur dans le Sixième district.

Aussi, chez Mme Veuve J Anglade, coin Conti et Bourbon, gages forfaits.

PAR A. BRIGNONI.—Cottage double 194 et 194 1/2 rue des Français, entre Villere et Robertson.

PAR LE SHERIF—Plusieurs terrains et habitations situés dans les différents districts de cette ville. Aussi à son entrepôt rue Ste-Anne, près Chartres, 1° Une table de pool et tout ce qui y appartient, aussi installations pour un café, liqueurs, etc., 2° Une montre en or à double boîtier, à remontoir, fabrique Howard.

La condamnation des White Caps du Mississippi.

Nous n'avons pas à revenir sur l'origine de l'organisation, coupable, criminelle, connue sous le nom de *White Caps*. Elle date de longtemps, comme chacun le sait; elle a été tout d'abord le résultat d'une guerre civile qui avait duré cinq ans, et surtout des excès auxquels se sont livrés, pendant la lamentable période de reconstruction, des vainqueurs avides, sans foi ni loi, qui, étrangers au Sud, le traitaient en pays conquis. Les injustices commises par eux, systématiquement, à tout propos et hors de tout propos, devaient indigner les populations; elles engendrèrent des vengeances sur lesquelles les honnêtes gens, victimes de leur côté, fermèrent les yeux, et que la justice, qui n'était pas elle-même tout à fait exempte de reproche, se vit dans l'impuissance de réprimer.

On pouvait croire que les désordres de cette première période dite des "Kuklux" cesseraient peu à peu, à mesure que la pacification se ferait dans les esprits et que l'ordre se rétablirait dans les choses. Il n'en a rien été. On s'arrête difficilement sur une pareille pente. Une foule de petits fermiers étaient ruinés. Ignorants, ils étaient odieusement exploités par une spéculation éhontée. Quant à la loi, ils n'avaient guère de confiance en elle; ils la savaient toujours faible, quelquefois partiale. Ils se passèrent de son secours, et s'instituèrent leurs propres justiciers.

La conséquence était facile à prévoir : tout cela dégénéra en banditisme systématique, avec ses règlements stricts, ses terribles serments, et l'on vit des régions entières, soumises à un régime de terreur, en proie aux violences d'une société occulte qui se recrutait dans la population même et transformait, la nuit, en brigands, des hommes que leur titre de père de famille mettait à l'abri de tout soupçon, leur permettant ainsi de braver la loi.

Les choses en étaient arrivées à un tel point, dans l'Etat du Mississippi, que l'on fut obligé de frapper un grand coup, pour en finir, s'il était possible, avec tous ces excès. On sait à quel degré d'audace en étaient arrivés les *White Caps*; ils se croyaient au-dessus de la loi, ils bravaient ouvertement la justice; on les vit même marcher en corps vers une prison, pour délivrer, par la force, en face des juges et sous les yeux de la population armée, leurs camarades incarcérés et les soustraire à la sévère sentence qu'ils n'avaient que trop méritée.

On se rappelle la présence d'esprit, l'énergie, l'intrépidité déployées, récemment, à Brookhaven, par le juge Chrisman, centons, du reste, par le gouverneur de l'Etat et par les milices locales. Devant cette résistance inattendue, les White Caps s'arrêtèrent, étonnés; ils fléchirent et finirent par abandonner la partie.

Il était dit que, cette fois au moins, justice serait faite; elle a, en effet, remporté la victoire, une victoire complète. Etrange, en vérité, le dénouement de cet effroyable drame, plus étrange encore que les crimes dont s'étaient rendus coupables les accusés. Au dernier moment, se sentant vaincus, n'ayant plus aucun espoir de salut, leur audace s'est tout-à-coup évanouie. En face d'un juge qui, froid, impassible, s'apprêtait à frapper; voyant, à leurs côtés, dans la salle d'audience, leurs femmes, leurs enfants pleurant, se lamentant, suppliant, leur âme n'est fondue et, les larmes aux yeux, ils ont abandonné leur défense; ils se sont déclarés coupables et ont imploré la clémence de la cour. Le sénat—nous disent les dépêches—était émouvant. Le juge Chrisman lui-même, malgré le rare sang-froid dont il a fait preuve en cette circonstance grave et solennelle, était profondément ému. Mais le devoir a promptement repris le dessus, et tout en prodiguant aux prisonniers un adoucissement à leur peine, s'ils s'en montraient dignes, pendant leur détention, il a prononcé l'arrêt que lui dictait la loi.

Cette triste affaire mettra-t-elle fin au "White Capisme" dans le Mississippi et dans d'autres états du Sud ? Nous l'espérons, sans trop y croire. Le mal est trop profondément enraciné, pour qu'un seul coup de scalpel puisse l'extirper entièrement. Il renaîtra, probablement, là, ou ailleurs. Mais on sait désormais comment en venir à bout. Plus de faiblesse criminelle; beaucoup d'énergie et une impossible impartialité : il n'en faut pas davantage pour débarrasser le pays de cette plaie. La leçon qui vient d'être donnée est bonne; elle portera ses fruits, croyons-nous. Si la justice avait toujours fait son devoir, comme en cette occasion, il est certain que nous n'en serions jamais venus à de semblables extrémités. Elle se sent, du reste, protégée par les citoyens, par le gouvernement d'Etat, par le gouvernement général, spécialement par l'administration Cleveland, et il est plus que probable que le White Capisme, s'il renaît, ne montrera plus l'audace que lui inspirait la quasi-certitude de l'impunité.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 mai :

La saison devient de plus en plus favorable; belle et agréable, comme il y a un mois. Au commencement d'avril, nous avions une bonne pousse pour le plant comme pour les souches. La levée n'était pas très rapide, à cause du froid qui était trop vif; mais, comme le temps était favorable aux travaux des champs et qu'il pleuvait assez souvent, la végétation était maintenue en bon état et prête à s'élancer, quand est arrivée la chaleur. Cette chaleur nous est venue, la dernière semaine d'avril et la pluie a commencé à tomber juste au moment où tout en ressentait le besoin. Le résultat a été, naturellement, une pousse rapide. La canne, le maïs ont pris leur essor.

Le riz même qui manquait d'eau et était en souffrance a commencé à prendre une belle teinte verte. Tout maintenant est dans le meilleur état possible.

Récoltes de la Paroisse St-Jacques:

Malgré les pertes qu'elle a subies, l'an dernier, par l'inondation, Hester, à MM. McCann et Ross, est en pleine prospérité. Il y a 580 acres de plant, 76 de souches de première année et de seconde année, et 25 acres de maïs.

Nous n'en dirons pas autant de Belmont, propriété de M. L. LeBourgeois. C'était auparavant une belle habitation avec superbe résidence, vastes champs de cannes et de riz. Aujourd'hui, on n'est plus qu'un monceau de ruines.

L'ancien Welham Homestead à M. G. Z. Trudeau, a de 300 à 400 acres de plant. On commence à s'y relever des désastres passés.

Uncle Sam, à W. J. Jacob et Cie, a 350 acres de plant, 20 de souches de première année, 220 de deuxième année, 320 de maïs et 75 d'avoine. MM. Jacobs ont beaucoup perdu, deux années de suite, à la suite des ravanes Nita et Belmont; mais ils se sont remis au travail avec une grande énergie.

Pas de détails sur Ste-Rose, à MM. Vredenberg; tout y paraît en très bon état.

Home Place, aux frères Nicolle, a 160 acres de cannes, dont 96 de plant et 88 de maïs.

M. J. L. Copponex a 35 acres de plant, 10 de souches et 35 de maïs; il vend ses cannes à MM. Jacobs.

Plusieurs petits planteurs du voisinage vendent, de leur côté, leurs cannes à l'usine centrale à Uncle Sam. Wilton appartient à MM. N. P. Himel, Pugh et Cie. C'est M. Himel qui dirige lui-même les travaux. Il y a 150 acres de plant superbe, plus de 250 acres de souches en bon état et 200 acres de maïs. Toutes ces propriétés ont affreusement souffert des ravanes qui se sont produites deux fois de suite. Mais les dépôts ont considérablement amélioré le sol. On s'en aperçoit aux récoltes qui ne peuvent que devenir plus abondantes avec le temps.

Les vers ont fait beaucoup de mal au maïs dans le voisinage; il a fallu semer plusieurs fois de suite. Aussi plusieurs planteurs découragés ont-ils fini par abandonner la partie et ne semer rien que des pois.

Sur l'avenir, propriété de M. E. Cherbonnier dont les champs sont magnifiques, la culture est faite avec beaucoup de soin et d'intelligence. M. Cherbonnier remet en sucrerie presqu'à neuf.

Alta Ville, sur la propriété de M. A. B. Vegas qui y a 32 acres de plant, 15 de souches de première année, 15 de deuxième année, 75 de maïs, 90 de riz.

Il y a, aussi, dans cette partie de la paroisse, plusieurs petits planteurs très actifs: M. J. H. Walsh, qui possède Lucy; M. E. Scannell, propriétaire de Mary, et Mme Marie Jacobshagen, propriétaire d'Union.

—M. S. A. Knapp, président de l'Union Protectrice des Planteurs de Sucre et de Riz, vient d'appeler, à la Nouvelle-Ibérie, une Convention, qui aura lieu le 7 juin prochain. La séance ne s'ouvrira qu'à 4 heures de l'après-midi, pour permettre aux planteurs d'arriver par le train du jour. Il y aura deux séances—une de l'après-midi et une du soir. Tous les planteurs de sucre et de riz sont instamment priés d'y assister.

Tous, du reste, doivent comprendre la nécessité d'une pareille convention.

Le Star, de Vermilion, est bien informé quand il dit qu'il s'agit de prendre des mesures vigoureuses pour obtenir une législation favorable aux produits de notre région, pendant la prochaine session du Congrès, où va se décider le sort de notre agriculture. Le but est d'entraîner à Washington, pendant toute cette session, deux ou trois de nos plus grands planteurs qui seront là pour seconder les efforts de M. Price. Si la convention réussit à atteindre le but qu'elle poursuit, elle peut obtenir des résultats très heureux. Si nous avons à Washington deux très bons et très actifs représentants en permanence pendant la session, nous pouvons être à peu près sûrs du succès. La convention, du reste, n'est pas une convention de District, mais d'Etat.

—Il se fait une sorte de révolution dans la vente des produits de notre sol. Une discussion assez vive s'est engagée depuis assez longtemps sur la question de la vente au poids entre ceux qui reçoivent les produits de la campagne et ceux qui les placent. Les marchands sont pour la vente au poids des pommes de terre, des oignons, des choux, des concombres, des haricots. Les receveurs s'y refusent, nous ne savons trop pourquoi. C'est cette question qui a, pendant quelque temps, entravé les ventes locales, au détriment de tous.

Il y a un fait certain, c'est que les producteurs sont en faveur de la vente au poids et ils ont raison, il faut en arriver là. Ce procédé est avantageux pour tous. Il les laisse ne coûteront pas plus, qu'elles soient grandes ou petites. 2o en vendant au poids, on est sûr d'obtenir des meilleurs prix. 3o connaissant la quantité en livres de ce qu'ils expédient, ils peuvent plus sûrement d'avance savoir quel sera le résultat de leurs ventes. " Tenez bon, marchands, dit le *Sugar Bowl*, vous faites ainsi les affaires et du producteur" du public et de vous mêmes.

—*L'Evening News* de Washington dit que les prévisions du secrétaire Foster sur les dépenses occasionnées par la prime ne se réaliseront pas, il avait porté la somme à $10,000,000; elle n'atteindra que $9,100,000. Déjà $845,679 ont été payés, et il reste encore à ajuster grand nombre de réclamations.

Le total de la récolte ayant droit à la prime, pour l'année fiscale présente, est estimée à environ 480,000,000 de livres, augmentation de 1,000,000.

Sur l'année fiscale de 1892. La production du sucre de betteraves a augmenté de 12,004 838 livres, en 1892, à 27,083,300 en 1893. Les réclamations pour le sucre d'érable seront de 3,000,000.

La production du sorgho sera de 986,000 livres et celle de la canne, de 450,000,000 livres.

L'effet de la prime n'a pas été d'augmenter le nombre des établissements ou l'on produit, mais de donner plus d'extension aux grands. Il faut un fort capital pour entreprendre la culture et la fabrication. Delà, la difficulté d'ouvrir de nouveaux établissements. On redoute le jour où le Congrès se prépare à voter. Tant qu'il y aura incertitude sur ce point, il y aura une sorte de stagnation dans l'industrie sucrière indigène.

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

AVIS SPÉCIAL.

CRESCENT DEMOCRATIC CLUB,
No 2 University Place.

Conformément à l'article IV de notre Charte, une élection aura lieu pour quatre (4) Directeurs à notre Club, le jeudi 11 mai 1893, de midi à 2 heures P. M.

O. L. DE FUENTES,
7 mai—7 10 11 Secrétaire.

UN ASSASSINAT
RUE BOISSY-D'ANGLAS.

(Extrait du *Petit Parisien* du 21 avril.)

Près de la place de la Concorde, dans un quartier très fréquenté, le quartier de la Madeleine, une femme, Mlle Julie Poux, âgée de soixante-cinq ans, dite "Mlle de Saint-Ange", a été trouvée assassinée, hier après-midi, rue Boissy-d'Anglas, dans la cité Berryer.

LA MAISON DU CRIME.

Cette cité, qui donne d'un côté sur la rue Royale et de l'autre rue Boissy-d'Anglas, est composée de plusieurs corps de bâtiment, dans lesquels on accède par des escaliers désignés au moyen de lettres de l'alphabet.

Cet ensemble de constructions est ce qui reste de l'ancienne caserne des gardes du corps de Louis XVIII.

Le logement occupé par la demoiselle Poux est situé au troisième étage de l'escalier D, presque au milieu de la Cité et à droite en venant de la rue Royale.

Il se compose d'une vaste pièce à feu, avec deux fenêtres donnant sur le passage, et d'une alcôve, de chaque côté de laquelle se trouvent deux petits cabinets noirs.

Elle payait un loyer de 460 francs et habitait là depuis quatorze années.

Les autres logements de la maison sont occupés par divers corps de métiers : sellier, blanchisseuse, etc.

Ajoutons que tous ces logements laissent beaucoup à désirer au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. L'escalier est assez vaste, mais peu commode, et l'on reste stupéfait de voir à deux pas des Champs-Elysées, des boulevards et de la Madeleine, un ensemble de constructions aussi délabrées.

LA VICTIME.

Mlle Poux passait pour être une maniaque, un tantinet toquée; mais elle n'était pas méchante. Sa folie était douce.

Les causes de ce dérangement cérébral sont les suivantes :

Mlle Poux avait tenu pendant plusieurs années, de 1863 à 1870, un petit établissement de modiste dans la rue Drouot.

Elle était sur le point de se marier avec un officier, quand éclata la guerre de 1870.

Son futur, M. Robert X....., fut tué au combat de Gravelotte.

En apprenant cette triste nouvelle, Mlle Poux devint folle et elle dut être internée pendant quatre mois à l'asile Sainte-Anne.

A ce moment, sa folie ne présentait plus aucun caractère de gravité, la pauvre femme sortit de l'asile.

Elle obtint alors une petite pension de deux cents francs par an du Ministère de l'Agriculture en sa qualité de fille d'un ancien chef du bureau (service des haras) qui avait appartenu à l'administration, sous le règne de Charles X.

Le jour même de son emménagement dans la cité Berryer, la vieille fille se livra à mille extravagances. Pendant toute la nuit, elle se mit à chanter la messe et les vêpres.

—En voilà une vieille toquée! se disaient les habitants du passage.

Ces excentricités point méchantes amusèrent les voisins. Chaque jour, on en faisait des gorges chaudes.

Combien était drôle "la Julie!" C'est sous ce nom qu'on connaissait, cité Berryer, Mlle Poux. Les gamins, sur le passage de la pauvre femme, criaient : "Eh! Julie!"

La vieille se retournait en souriant et poursuivait son chemin.

On ne lui connaissait qu'un frère qui était marchand de vins rue de la Roquette. Elle vivait seule.

Portière au bureau de bienfaisance du huitième arrondissement, elle touchait de petits secours. Puis elle se promenait tous les jours dans les Champs-Elysées, où, sans tendre la main, elle recevait de temps à autre des aumônes qui devaient être fructueuses.

Comme on le verra, elle avait dans les rues Royale et Boissy-d'Anglas, causant avec commerçants, aux marchands des quatre saisons, et, dans le cours de sa conversation, elle racontait qu'elle était la fille naturelle de l'Impératrice Eugénie et la nièce de M. Poubelle, préfet de la Seine.

Mlle Poux avait l'habitude de porter sur elle, enfermée dans de petite sachets de toile, des objets sans valeur, médailles, vieux sous, vieux des boutons.

Tous ces petits riens étaient cousus au dessus et au-dessous de ses vêtements, et elle avait coutume de dire, en riant, que c'était là qu'elle plaçait sa fortune.

Et beaucoup d'habitants du quartier pensaient qu'elle disait vrai.

—"J'ai plein mon armoire de billets de banque", racontait elle.

Ce sont ces paroles imprudentes qui ont fait croire aux malfaiteurs que la vieille fille était riche et, qu'en l'assassinant, ils trouveraient, chez elle, un véritable trésor.

Seuls, les voisins savaient à quoi s'en tenir sur la fortune de Mlle Poux. Il était avéré que la malheureuse femme ne possédait rien et que la plupart du temps elle se privait de manger.

Et cependant la vieille fille chantait du matin au soir disant que " ça lui portait bonheur."

LA DÉCOUVERTE DU CRIME.

Vers deux heures de l'après-midi, hier, un jeune homme, M. Marron, fils d'une fleuriste habitant le même étage que "la Julie," en face de son logement, descendait l'escalier.

Sur le palier, il rencontra un voisin et lui dit en riant :

—Sûrement, le temps va changer. Depuis hier, la vieille Julie ne chante plus. Cela n'est pas naturel, nous allons avoir de l'eau.

—Qu'est ce que cela prouve, répondit le voisin, elle est peut-être malade!

—Il se passe quelque chose d'anormal, ajouta le jeune homme. Je vais regarder par le trou de la serrure.

Il s'approcha de la porte, appliqua son œil à une fente et raconta tout à coup en poussant un cri terrible.

Il venait d'apercevoir Mlle Poux, étendue à terre, ligotée et ne donnant plus signe de vie.

L'ENQUÊTE

Tandis qu'on allait informer M. Gavrelle, commissaire de police, on courut prévenir un serrurier, qui vint ouvrir la porte.

Tous les soins étaient inutiles, la pauvre vieille était morte et la mort semblait remonter à quinze heures environ.

Elle avait été étranglée.

Mlle Poux avait sur la partie inférieure du visage un énorme bâillon, fait avec un torchon.

Elle portait aux deux narines deux forts coton-tiges que l'assassin lui avait faites en lui comprimant fortement le nez.

Les deux bras, ramenés en avant, étaient attachés avec une serviette blanche et reliés à la jambe droite au moyen d'une autre serviette, de façon à ce qu'elle ne pût, en portant les mains à son visage, enlever le bâillon qui s'y trouvait.

La vieille fille était étendue à terre, en travers de la pièce, la tête sous une petite table, les deux pieds vers la fenêtre de droite.

Les jupes étaient retroussées, laissant voir les jambes nues.

M. Gavrelle arriva bientôt accompagné de M. Cuvillier, son secrétaire.

En attendant l'arrivée de M. Guillot, juge commis par le Parquet pour procéder à l'instruction de l'affaire le magistrat fit les premières constatations.

La chambre et l'alcôve se trouvaient dans un désordre épouvantable.

Le lit était complètement renversé, le sommier et les matelas étaient à terre. L'armoire à glace, fracturée et ouverte, était vide. Tout son contenu avait été jeté dehors, bouleversé et fouillé.

Tous les petits sachets que la vieille fille portait sur elle avaient été arrachés et ouverts.

Puis le ou les assassins, désappointés de ne pas trouver d'argent, étaient partis en emportant une somme de 7 francs qui se trouvait sur la cheminée dans du papier.

En quittant le logement, il avait refermé la porte avec la clef qui était dans la serrure.

A trois heures de l'après-midi, arrivaient M. Guillot, M. Geron, chef de la Sûreté, et plusieurs agents.

Tandis que M. Bertillon, avec un appareil photographique, prenait diverses vues du cadavre et du logement, on commença immédiatement à interroger les voisins.

C'est vraisemblablement mercredi soir, à neuf heures et un quart, que Mlle Poux a été assassinée.

LES TÉMOINS.

Quatre personnes ont déclaré, d'une façon formelle, que dans la soirée d'avant-hier elles avaient entendu des cris provenant du logement de "la Julie."

Mme veuve Jairon, qui a épousé M. Chanteau, et dont le fils a découvert le crime, a raconté ce qui suit (on sait que ce témoin habite sur le même palier que la victime) :

Vers neuf heures, j'ai entendu, à différents intervalles, ainsi que mon apprentie, Mlle Jeanne, des cris. J'ai cru que ces cris étaient poussés par une locataire qui se trouvait sur le point d'accoucher.

—Allons, bon! dis-je, voilà l'accouchement qui va commencer. Nous en avons pour toute la nuit à ne pas pouvoir dormir.

Et Mme Chanteau se coucha tranquillement.

Vers midi, hier, Mme Chanteau, en déjeunant avec son fils, M. Auguste Jarron, et l'ouvrière, vinrent à parler des cris qui s'étaient fait entendre la veille au soir.

—Mais la locataire n'est seulement accouchée que ce matin, dit la jeune Jeanne. Ce n'est donc pas elle qui a appelé hier.

—Tiens, c'est vrai, riposta Mme Chanteau. Mais alors c'est donc ma voisine, Mlle Julie, qui a proféré les cris.

Puis, s'adressant à son fils, elle ajouta :

—Ah! ça, c'est donc la vieille qui se sera trouvée mal. On ne l'a, du reste, pas vue aujourd'hui. Va donc frapper à sa porte et demander de ses nouvelles.

Le fils Jarron se leva de table, traversa le palier et frappa à la porte de Mlle Julie, et c'est alors que le drame se révéla à lui dans toute son horreur.

D'autres personnes avaient également entendu des cris.

Dans la cité Berryer, dans cet amas de maisons où se trouvent un nombre considérable de locataires, on prête peu d'attention à des cris ou à des disputes. Les voisins n'y attachèrent aucune importance.

LES PISTES.

L'assassinat a dû être commis par deux individus.

M. François Rivet, marchand de vin, demeurant au numéro 24 de la rue Boissy d'Anglas, à l'angle de la cité Berryer, a fait la déposition suivante :

Il était neuf heures et quart environ, quand deux individus pénétrèrent dans mon établissement par la petite porte qui donne de la cité Berryer dans mon débit.

L'un, le plus jeune, paraissait âgé de vingt-quatre ans environ, de taille et de grosseur moyennes, était coiffé d'un chapeau dit mascotte de couleur marron. Il était vêtu d'un veston ou d'un paletot (je ne m'en souviens pas très bien) en étoffe noire. Il portait un pantalon clair genre anglais.

Son camarade, que j'ai moins remarqué, était brun, paraissait âgé de vingt-sept à vingt neuf ans, et était un peu plus grand que celui qu'il accompagnait.

Ils s'installèrent à une table du fond et mangèrent en dix minutes.

LA LETTRE

Au cours des investigations faites par MM. Guillot, juge d'instruction, et Goron, chef de la Sûreté, on a découvert, dans la chambre de la victime, un prospectus plié en forme de lettre et sur lequel étaient inscrits ces quelques mots :

Prière de donner du travail à Marie.

Tout porte à croire, et les magistrats instructeurs sont de cet avis, que cette lettre a été fabriquée par les deux assassins.

Il a été frappé à la porte de Mlle Poux. Cette femme qui ne se couchait jamais dans son lit, mais passait sa nuit étalée dans un fauteuil, est allée ouvrir. Les deux misérables lui ont tendu le mot d'écrit, et pendant que la malheureuse en prenait connaissance, ils se sont jetés sur elle, l'ont bâillonnée et étouffée.

LA COTTE DE MAILLES.

Mlle Poux avait-elle le pressentiment d'être assassinée? Tout semblerait le faire croire, à la suite de la découverte qui a été faite.

En déshabillant la victime, on remarqua avec surprise, enroulées autour du son corps, une multitude de petites bandelettes de toile flexibles et reliées entre elles au moyen de lacets.

On retira cette sorte de corset et l'on s'aperçut que dans l'intérieur de ces bandelettes se trouvaient de petits morceaux de bois ou de ferblanc formant cotte de mailles.

La pauvre femme se revêtait de cette cuirasse de cuirasse dans la crainte d'être frappée à coups de couteau.

Cette cotte de mailles ne pouvait malheureusement pas la protéger.

(Du *Petit Parisien* du 22.)

Nous avons raconté, dans tous ses détails, le drame qui s'est déroulé, avant-hier, dans la cité Berryer, au No 24 de la rue Boissy-d'Anglas.

On sait qu'une demoiselle Julie Poux, dite "Mlle de Saint Jean" mais plus connue sous le nom de "la Julie", a été victime d'un assassinat.

Dans le quartier, d'ordinaire si tranquille, il n'est question que de cet événement.

Chacun, en effet, connaissait dans le voisinage cette vieille inconnue inoffensive, coiffée d'un chapeau cabriolet, semblable à ceux que l'on portait sous Louis-Philippe et vêtue et rappelant d'ajustement bizarres composés par elle-même les modes de 1830.

La plupart des habitants de la cité Berryer avaient surnommée "le baromètre". Effectivement, quand le temps était beau, Mlle Poux chantait avec un débordement incroyable des chants d'église ou des airs vieillots. Tout au contraire, quand la pluie était sur le point de tomber, la pauvre femme ne se faisait plus entendre.

Le marché, qui se tient deux fois par semaine dans la cité Berryer, le mardi et le vendredi, a présenté hier matin une animation extraordinaire.

Marchands et marchandes se connaissaient de longue date "la Polle," et quand ils ont appris, en arrivant l'assassinat de la vieille fille, on a été pendant plusieurs heures un bruissaba indescriptible.

Des groupes se sont formés. Les éventaires ont été abandonnés par les fournisseurs habituels du petit marché. Les commentaires allaient leur train et les ménagères ne parvenaient pas à se faire servir.

C'est au bas de l'escalier D surtout que l'on s'entretenait de l'assassinat et de cette pauvre Mlle Saint-Jean, une brave femme, un peu marchandeuse, chicane, mais une agréable cliente tout de même.

—Oh! les gredins, ces malfaiteurs qui ont pénétré chez la vieille et l'ont tuée! Si on les tenait.

L'animation a duré une partie de la journée et n'a cessé qu'à la clôture du marché, vers six heures.

LES RECHERCHES.

Des agents de la sûreté ont battu, durant toute la journée, le quartier afin de découvrir les deux individus dont nous avons donné le signalement.

Ayant appris que Mlle Julie Poux venait quelquefois chez M. Bas, marchand de vin, au 422 de la rue Saint-Honoré, les agents se sont rendus à cette adresse et ont demandé au débitant quelques renseignements sur sa cliente.

Le débitant n'a pu fournir que des renseignements insignifiants.

Victor Becker, garçon marchand de vin chez M. Bas, a fait aux agents de la Sûreté une déposition très intéressante :

—Mercredi dernier, à 4 h 1/2 environ, une heure de l'après-midi, Mlle Poux est venue chez mon patron et m'a montré un billet de banque de cent francs.

Et comme je la questionnais sur la provenance d'une aussi forte somme :

—Mais, mon petit, me répondit-elle, on me croit pauvre, ajouta-t-elle, alors que je suis très riche. J'ai dans mon armoire à glace dix paquets de billets de banque. Je ne connais pas ma fortune.

Mlle Poux paraissait sûrement en disant cela.

Elle sortit ensuite tenant toujours à la main son billet de banque, et alla causer avec la marchande de journaux dont le kiosque est presque en face du débit de vin.

On s'occupe en ce moment de rechercher quels étaient les clients qui se trouvaient dans l'établissement en même temps que Mlle Poux.

Il est plus que probable, en effet, que les assassins devaient être présents à l'exhibition du billet de banque et que c'est à la vue de cet argent qui les a poussés à dévaliser la vieille fille.

LES PERQUISITIONS.

MM. Goron, chef de la Sûreté, Gavrelle, commissaire de police, et l'inspecteur principal Jaume ont repris hier matin, à la première heure, les recherches qu'ils avaient faites la veille, durant toute la soirée.

Ils ont découvert dans la chambre de la victime une somme de 50 francs en or enveloppée dans un morceau de linge sale qui se trouvait sur une table.

Un détail typique, et qui semblerait démontrer que les assassins étaient au courant des habitudes de "la mère Saint-Jean".

Le tiroir qui se trouve au bas de l'armoire a été minutieusement vidé par les auteurs du crime.

Or, c'est dans cet endroit que Mlle Poux cachait soigneusement les subsides en aumônes qu'elle recevait.

Enfin, la clef de la chambre a été découverte dans un tiroir.

Nous avons dit que Mlle Poux n'avait qu'un frère, établi marchand de vin rue de la Roquette. Elle était brouillée avec lui et ne l'avait pas vu depuis vingt-six ans.

L'unique parent de la victime s'est présenté hier matin au commissariat de police pour faire établir son identité; de là il s'est rendu à la mairie du huitième arrondissement pour y déclarer le décès.

LES BIENFAITEURS DE Mlle POUX.

On sait que Juliette Poux recevait un secours du Ministère de l'Agriculture.

Ce secours avait été d'abord attribué à la mère de Mlle Juliette Poux, Mme veuve Poux, née Françoise Lentilat, dont le mari, Jean Poux, avait été mis à la retraite à la suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions, au dépôt d'étalons d'Aurillac en 1824.

Dans la somme bienfaisante demandée qu'elle a adressée au Ministère de l'Agriculture, tant au nom de sa mère qu'en son propre nom, Mlle Juliette Poux signait parfois "Juliette Poux de Saint Jean" et faisait allusion à la parenté de sa mère avec l'impératrice (?). Elle faisait valoir ses détresses et les titres de son père "blessé par des chevaux fougueux" au dépôt d'étalons d'Aurillac.

Ce dernier secours touché par Mlle Juliette Poux lui a été remis le 23 février dernier.

Le malheureux renvoyait aussi de nombreux dons privés.

Une dame très riche du quartier de la Madeleine avait connu autrefois les parents de la vieille fille et lui donnait des aumônes. Cette dame est morte il y a quelques années.

Avant de mourir elle recommanda à ses enfants de continuer à en protéger les bienfaits qu'elle lui avait prodigués.

Prêtées extérieures de la volonté maternelle, les enfants payaient le loyer de Mlle Poux, par l'entremise d'un notaire, faisant partie d'une confrérie de la rue de la Ville Lévêque.

Le jour du terme, Mlle Poux se rendait dans l'établissement religieux et recevait des mains de la sœur Madeleine, le montant de son terme, qu'elle s'empressait de verser entre les mains de Mme Vasseur, la concierge de la cité Berryer.

LES RECHERCHES.

M. Detertre, garçon boucher, qui habite au fond du logement de "la Julie", nous a dit :

—Il était environ neuf heures et je me trouvais dans ma chambre avec une lampe allumée sur ma table.

J'ai entendu deux cris. Je suis allé à la fenêtre et j'ai soulevé mon rideau. A ce moment, j'ai aperçu de la lumière chez Mlle Poux et j'ai vu très distinctement une tête qui se montrait à la fenêtre de gauche du logement, cette fenêtre était entr'ouverte.

J'ai tiré mon rideau un peu plus pour voir si je pouvais distinguer les traits de la personne

La lumière s'est alors éteinte tout à coup.

J'ai cru que c'était Mlle Poux qui se livrait à une de ses extravagances. Je suis rentré dans ma chambre, mais, une idée m'est venue de rescrouver à la fenêtre et, après avoir fait quelques pas, je suis revenu près de la croisée.

La lumière brillait de nouveau, lumière faible comme celle d'une bougie.

J'étourdi mon rideau. La lumière s'éteignit une seconde fois.

Alors je me suis couché. J'ai pensé que la pauvre vieille avait continué à faire des farces, comme elle en avait l'habitude.

M. Guillot, juge d'instruction, a interrogé hier encore plusieurs personnes, mais les renseignements qui lui ont été fournis sont peu précis.

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it. Silver bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

GONZALES & LAUDUMIEY
Entrepreneurs de pompes funèbres
CHEMIN DU BAYOU 170.
Près Rampart. Téléphone 479.
La maison exécute avec soins et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés : embaumements, enterrements, etc.
Efficacité à bref délai des voitures pour visiter prisonniers, soirées, mariages, etc., etc. Ainsi que des fully bas pour piquenique. A toute heure, jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. Mlle 7 92—1an

MESSE FUNÈBRE.

Une messe sera dite samedi prochain, 13 mai, en l'église Notre Dame de Bon Secours, rue Jackson, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu PIERRE CLEMENT FOS, dit ANGE.

Les familles Fos et Estrade ainsi que leurs amis sont invités à y assister. De la part de ses neveux et de son enfant. 9 mai—5f

L'Association du Mont-Carmel a été organisée chez MM Lafargue frères, 121 rue du Canal, pour donner une fête aux Fair Grounds, le JEUDI, 15 juin 1893, pour le bénéfice de l'Asile des Orphelines du Mont-Carmel.

Les officiers suivants ont été élus
Paul Conrad, président.
Hugh Evans, 1er vice président.
L. E. Casas, secrétaire.
Les Frères Lafargue, trésoriers.
A journée jusqu'au vendredi, 12 mai.
L. E. CASAS, secrétaire.
10 mai—

AVIS.
M. HENRI BÉNIT n'est plus au service de cette Agence.
BOYLAN'S DETECTIVE AGENCY,
THOS. N. BOYLAN, principal.
N. O., le 9 mai 1893. 10 mai—3f

Les Excursions de Mercredi!
Les excursions régulières du mercredi de
L'East Louisiana Rai road
Covington, Claiborne, Abita Springs et Mandeville, Lne.,
Seront reprises mercredi 10 mai, et continueront pendant la saison.
Prix, aller et retour.....$1.00
Le train part du dépôt du Northeastern à 8 h du matin. Pass. pour le retour à la Nlle-Orléans, à 7 h. 15 du soir.
A. POLDEVENT, Surintendant. E. S. FERGUSON, G. P. A.
Oct—3f

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Emporter à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de la construction nouvelle pour le concert complet, à cordes en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à huit à double répétition, système du fer fondu pour le mécanisme de l'accord. Ces pianos se distinguent par la volubilité et l'emploi du fer fondu.
Pianos droits et obliques. Un piano que rien ne ressemble.
Pianos droits tout neufs à partir de $450.
Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an, dim, mar, ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes de toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nlle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
— DIRECTEURS POUR LA NOUVELLE-ORLEANS —
Gustav H. Westfeldt, Jos. C. Fullen, L